Bourses de recherche de la Fondation Martine Aublet

Appel à candidature
Année universitaire 2019-2020

Introduction

Depuis 2011, la Fondation Martine Aublet, sous l'égide de la Fondation de France, travaille étroitement avec le Département de la recherche et de l'Enseignement qui, au sein du Musée du quai Branly - Jacques Chirac, a vocation à renforcer les liens entre patrimoine et université, entre le domaine de l'art et celui de la science, en privilégiant une approche inter-disciplinaire. Depuis près de 10 ans, ce sont plus d'une centaine de boursiers qui ont bénéficié de cette aide à la recherche.

Bourses de recherche doctorales

La Fondation a ainsi créé des bourses de recherche doctorales d'un montant de 15.000 € destinées à financer les recherches sur le terrain d'étudiants inscrits en première ou deuxième année de troisième cycle. Ces bourses sont attribuées pour une durée de 12 mois, non reconductibles, du 1er octobre au 30 septembre.

Les travaux doivent se concentrer sur les quatre grandes aires culturelles extra-occidentales que sont l'Afrique, l'Asie, les Amériques et l'Océanie. Les disciplines concernées couvrent un large spectre : l'anthropologie, l'ethno-musicologie, l'histoire de l'art, l'histoire, l'archéologie, la sociologie politique et la linguistique.

La méthodologie d'enquête doit être qualitative et relever de l'observation participante ethnographique, du traitement d'archives et de la documentation historiographie (collections comprises), de la participation à des chantiers de fouilles archéologiques (et de post-fouilles) ou bien de la conduite d'entretiens thématiques et directifs.

La Fondation a aussi créé en 2017 deux prix pour aide à la publication (prix dits « de thèse ») d'un montant de 5000 € récompensant chaque année des lauréats ayant soutenu leur thèse et dont le projet se distingue par son intérêt scientifique, son originalité et sa capacité à intéresser un large public.

Bourses de master

La Fondation a aussi créé en 2017 des bourses de master d'une valeur de 2.000 € afin de suivre de manière plus globale le parcours des étudiants à poursuivre leurs études. Ces bourses sont attribuées sous la forme d'un chèque versé en une fois.

Le projet de recherche initié par le master doit contribuer à enrichir les connaissances sur les collections extra-européennes des musées français (mêmes grandes aires culturelles et même méthodologie que les bourses doctorales).

Modalités pratiques

Afin d'assurer le rayonnement et la légitimité scientifique des bourses de la Fondation, le système d'évaluation des candidatures comprend deux instances : la première est constituée d'un comité de rapporteurs formé de 14 universitaires dont la tâche est de rédiger un bref rapport sur chaque dossier et d'établir un classement des candidatures. Ce classement est ensuite transmis à la seconde instance, le Conseil scientifique, qui réunit le conseil d'administration de la Fondation, dont son Président, le Président du Musée du quai Branly - Jacques Chirac, et quatre professeurs d'université (Dominique Michelet, Thomas Fillitz, Pierre-Yves Manguin & Carlo Severi). C'est alors que s'effectue la sélection définitive des lauréats.

Ces bourses sont ouvertes à tous les étudiants, sans condition de nationalité, inscrits l'année de leur candidature dans un établissement d'enseignement supérieur français ou en

co-tutelle avec une université étrangère. Le texte de la thèse peut être en anglais ou en français. Les lauréats reçoivent leur bourse de la Fondation sous forme de deux versements annuels. Ils seront tenus de remettre à la Fondation un rapport succinct (financier et scientifique) à mi-parcours de leur recherche, et un rapport complet à l'issue de celle-ci.

Les demandes de bourses de recherche doctorales et de master doivent être établies suivant un formulaire à télécharger, durant la période de l'appel à candidature, sur le site internet du Musée du quai Branly - Jacques Chirac :

http://www.quaibranly.fr/fr/recherche-scientifique/activites/bourses-et-prix-de-these/bourses-et-prix-de-la-fondation-martine-aublet/bourses-de-la-fondation-martine-aublet/

Le dossier de candidature aux bourses de recherche doctorales devra être accompagné d'une lettre du directeur de thèse arguant de la qualité du sujet présenté.

Le dossier de candidature aux bourses de master devra être accompagné d'une lettre du directeur de master attestant de l'inscription en master et des qualités de l'étudiant.

Pour être enregistré, le dossier de candidature complet doit obligatoirement faire l'objet d'un double envoi (pour raison juridique et archivistique)**avant le 11 juin 2019 à minuit** :

- par voie électronique à l'adresse suivante : bourses.martineaublet@quaibranly.fr (les différents documents seront regroupés en un unique dossier**.pdf** dont le poids ne pourra pas dépasser 5Mo intitulé de la façon suivante : NOMDUCANDIDAT_bourseFMA_DOC_2019.pdf ou NOMDUCANDIDAT_bourseFMA_MASTER_2019.pdf)
- par courrier postal (avec mention « Candidature Bourses Fondation Martine Aublet » portée sur l'enveloppe) avec le formulaire de candidature rempli, daté et signé, à l'adresse suivante :

Fondation Martine Aublet
Département de la Recherche et de l'Enseignement
Musée du quai Branly - Jacques Chirac
222 rue de l'Université
75343 Paris Cedex 07

Tout dossier incomplet sera écarté.

Les étudiants qui comptent s'inscrire en première année de thèse (ou en première année de master) à la rentrée universitaire 2019/2020 devront joindre à leur dossier de candidature une attestation de leur futur directeur de thèse (ou de master) confirmant leur inscription. Ils devront faire parvenir la copie de leur carte d'étudiant **en septembre 2019.**

La liste des candidatures admises à concourir sera affichée sur le site web du Musée du quai Branly - Jacques Chirac durant la première semaine**de juillet 2019.**

La liste des lauréats sera affichée sur le site web du Musée du quai Branly - Jacques Chirac et diffusée **le 10 octobre 2019**. La cérémonie de remise des bourses aura lieu le lundi 21 octobre 2019 après-midi au Musée du quai Branly – Jacques Chirac (présence obligatoire des boursiers).